

Communiqué de presse

Déploiement de politiques publiques durables

Les communes et les cantons romands disposent d'un guide pratique pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030

L'association Coord21 édite le « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ». Cette publication donne aux collectivités publiques les clés pour s'approprier les Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030. Véritable boîte-à-outils, elle facilite l'adaptation de ce cadre de référence global et universel aux spécificités locales. Le guide propose une marche à suivre et un catalogue de mesures concrètes en faveur d'un développement durable. Il permet aux Communes et Cantons d'initier ou de redynamiser leur démarche d'Agenda 2030.

Les membres de l'association Coord21, soit plus de soixante Communes et Cantons de Suisse romande, se sont associés pour définir des lignes directrices permettant la déclinaison au niveau local de l'Agenda 2030. Le résultat en est le « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ». Cet ouvrage permet aux collectivités d'assurer la cohérence, d'une part, entre leurs démarches respectives et, d'autre part, entre leurs actions et les objectifs internationaux tout en tenant compte de leurs propres spécificités. Le guide a été présenté ce jour à Lausanne par Mme Chiara Barberis, présidente de Coord21, en présence de Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat vaudoise, cheffe suppléante du Département du territoire et de l'environnement (DTE), et Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale à Lausanne et directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA).

Une démarche concertée

Tous les Etats membres de l'ONU, dont la Suisse, se sont engagés à mettre en œuvre l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs du développement durable (ODD). En raison de sa portée planétaire, ce cadre de référence peut toutefois paraître quelque peu abstrait lorsqu'il s'agit de le transposer à l'échelle locale. En conséquence, les Communes et les Cantons ont souhaité définir ensemble une marche à suivre qui prend la forme du guide de Coord21.

La publication permet de concrétiser 10 grands thèmes essentiels : Consommation et production ; Développement urbain, mobilité et infrastructures ; Energie et climat ; Ressources naturelles ; Système économique et financier ; Formation, recherche et innovation ; Cohésion sociale ; Sécurité sociale ; Santé ; Gouvernance et partenariats. De plus, le guide propose un argumentaire, une marche à suivre et un catalogue de bonnes pratiques. Il est disponible en libre accès au format électronique sur le site www.coord21.ch (commande au format papier possible).

Des objectifs ambitieux

L'association Coord21 en est convaincue : pour favoriser la prise en compte de la durabilité dans l'action des collectivités publiques, il faut un engagement fort des autorités politiques. Elles seules peuvent porter des objectifs ambitieux afin de bâtir des infrastructures résilientes, de fournir de services énergétiques fiables, de lutter contre les changements climatiques, de restaurer et de préserver les écosystèmes ou encore de réduire les inégalités. Le guide publié aujourd'hui offre des clés pratiques pour atteindre ces objectifs.

Lausanne, le 10 mars 2020

Renseignements complémentaires:

- Coord21 - Chiara Barberis, présidente, cheffe de service Agenda 21-Ville durable de la Ville de Genève, 022 418 22 25.
- Etat de Vaud – Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, cheffe suppléante du DTE, 021 316 41 51
- Ville de Lausanne – Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, 021 315 52 00

Association Coord21 – www.coord21

Coord21 est une association des collectivités et institutions de droit public romandes et tessinoises engagées dans une démarche de développement durable. Fondée il y a plus de 10 ans, elle compte près de 70 membres, notamment 4 cantons et plusieurs dizaines de communes. Coord21 valorise les démarches et les projets intégrant les principes de durabilité, favorise et développe les échanges et la collaboration entre les acteurs du développement durable.